

Conseil Communautaire du 09 mars 2023 Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn

Extrait du registre des délibérations

REÇU EN PREFECTURE le 16/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100773-20230309-2023_012-DE

Délibération 2023-012

ADMINISTRATION GÉNÉRALE: Approbation du procès-verbal du 02 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 février 2023.

Participants	
Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, M. BERINGUIER Bernard, M. HAMDANI A'ali, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	M. ROUX Didier,
Buzet sur Tarn	Mme CHARLES Ghislaine, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à M. HAMDANI Aäli Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à Mme CHARLES Ghislaine Mme GUERRERO Katia a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles M. JILIBERT Jean-Michel a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc

Conseillers excusés

M. DEMETZ Gilbert Mme SAUNIER Karine

Conseiller absent

M. BRAGAGNOLO Patrice

Secrétaire de séance

Mme FOLLEROT Danielle

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 23 | Pouvoirs - 05 | Membres absents - 03

Délibération 2023-012

REÇU EN PREFECTURE le 16/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-243100773-20230309-2023_012-DE

Exposé

Monsieur le Président donne lecture du Procès-verbal en date du 02 février 2023 en annexe.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, moins quatre abstentions :

- → **Approuve** le Procès-verbal du Conseil Communautaire du 02 février 2023.
- → **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 24 | Contre – 00 | Abstentions – 04

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance, Mme Danielle FOLLEROT

Certifié exécutoire, Les formalités de publicité ayant été effectuées, Le

16 MARS 2023

